



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-6-1.20

Modifiant le règlement no 2000-6 abrogeant divers règlements de la Municipalité et autorisant des personnes à émettre des constats d'infraction.

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 15 décembre 2020, ses membres ont adopté le règlement numéro 2000-6-1.20 modifiant le règlement no 2000-6 abrogeant divers règlements de la Municipalité et autorisant des personnes à émettre des constats d'infraction.

QUE l'objet de ce règlement est d'ajouter l'autorisation à l'inspecteur municipal d'émettre des constats d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions des règlements d'urbanisme;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 18^{ième} jour du mois de décembre 2020.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Secrétaire-trésorier